

Pour recevoir gratuitement tous les mois la lettre de la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services [www.industrie.gouv.fr/abonnementlettredgcs](http://www.industrie.gouv.fr/abonnementlettredgcs)

## DOSSIER : « MÉDIATION NATIONALE DU CRÉDIT : PREMIER BILAN », Voir p. 2.

### EN BREF

#### Les bases de données « propriété industrielle » de l'Inpi gratuites

Afin de faciliter l'accès à l'information sur la propriété industrielle, l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) met, sur son site internet, à la disposition des utilisateurs, de nouveaux services de recherche précédemment payants en accès gratuit. Ces nouveaux services permettent d'effectuer des recherches simples et rapides sur l'ensemble des marques en vigueur en France, les dessins et modèles français et internationaux, les brevets français et européens délivrés, les décisions de jurisprudence.

Il est par ailleurs déjà possible de déposer une demande de marque ou de brevet via Inpi.fr.

► [www.inpi.fr/fr/services-et-prestations.html?PHPS ESSID=10a3112498640e3c0324169db7c96b27](http://www.inpi.fr/fr/services-et-prestations.html?PHPS ESSID=10a3112498640e3c0324169db7c96b27)

Parallèlement, la Commission européenne a souhaité une baisse de 40 % des droits d'enregistrement d'une marque dans 27 pays de l'Union à compter du 1<sup>er</sup> mai. Au lieu de 1600 €, les droits d'enregistrement ne seront plus que de 900 €.

En se connectant sur le site de l'Office d'Harmonisation dans le marché intérieur, le chef d'entreprise peut vérifier que le nom de marque qu'il a choisi est disponible, enregistrer son dossier en français et bénéficier d'une protection à moindre coût dans 27 pays pour 10 ans, renouvelables.

► <http://oami.europa.eu/ows/rw/pages/index.fr.do>

#### Odil sur internet

L'Insee a ouvert sur son site internet, en mars dernier, Odil (Outil d'aide au diagnostic d'implantation locale). Cet outil fournit gratuitement les premiers éléments d'une étude de marché au créateur d'entreprise : choisir son lieu d'implantation, connaître les caractéristiques de la population et ses comportements de consommation, identifier les principales entreprises exerçant l'activité choisie. Des démonstrations animées sont disponibles. Des partenaires de l'Insee, dont la liste est fournie sur le site, peuvent accompagner le créateur dans sa démarche d'analyse et d'interprétation des résultats tirés d'Odil.

► [www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=entreprises/odil.htm](http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=entreprises/odil.htm)

#### Alisse, pour comparer votre entreprise

Accessible librement et gratuitement depuis le site de l'Insee, la base de données d'Accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises (Alisse) permet de situer son entreprise dans son secteur d'activité et de comparer les performances des entreprises d'un secteur à l'autre, d'une année à l'autre, d'un pays à l'autre. Quatre entrées sont possibles : par données de cadrage, par secteur, par thème et par fichier de données.

► [www.alisse.insee.fr/Accueil.jsp](http://www.alisse.insee.fr/Accueil.jsp)

#### Dispositif « Appui PME »

À l'occasion du lancement officiel du dispositif « Appui PME » en avril dernier, Hervé Novelli a rappelé l'insuffisance structurelle en fonds propres des PME. Mis en place avec la Caisse des dépôts et Oseo, « Appui PME » vise à informer les entreprises des nouveaux dispositifs de financement et de mise en relation avec les investisseurs. Les forums régionaux qui se tiendront jusqu'en septembre (dates et lieux sur le site) permettront de réunir des entreprises afin de leur présenter les différents acteurs nationaux et locaux pouvant les aider à renforcer leur structure financière. Des plateformes régionales (16 déjà créées et les autres bientôt opérationnelles), animées par les directions régionales de la Caisse des dépôts et d'Oseo, mettent en relation les entreprises avec les investisseurs en fonds propres compétents. Enfin, un numéro azur – 08 10 00 12 10 – et un site internet [www.appuipme.fr](http://www.appuipme.fr) sont disponibles pour orienter les PME en recherche de financement.

► [www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers\\_de\\_presse/090420appui\\_pme.pdf](http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/090420appui_pme.pdf)

► [laurent.micheaud@finances.gouv.fr](mailto:laurent.micheaud@finances.gouv.fr)

#### L'impact du régime de l'auto-entrepreneur sur l'artisanat

Un groupe de travail sur le régime de l'auto-entrepreneur et les métiers de l'artisanat a été mis en place par Hervé Novelli en avril dernier. Composé de représentants de l'État et de l'artisanat, il

suite page 4 >

## 1,3 Md€

C'est le montant des aides accordées par l'État aux entreprises afin de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie active. D'ici à juin 2010, toutes les entreprises qui recrutent un apprenti seront exonérées de charges sociales. Celles de moins de 50 salariés recevront une prime de 1 800 €. [www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/travail\\_859/emploi\\_jeunes\\_nicolas\\_sarkozy\\_63263.html](http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/travail_859/emploi_jeunes_nicolas_sarkozy_63263.html)

[www.capitalpme.oseo.fr](http://www.capitalpme.oseo.fr)

Ce service en ligne gratuit a pour but de faciliter la rencontre entre investisseurs et sociétés à la recherche de capitaux, y compris les assujettis à l'ISF, dans le cadre de la loi TEPA.

## DOSSIER

## « Médiation nationale du crédit : premier bilan »



**Plus de 10 000 dossiers présentés dont 90 % pris en charge. En six mois d'existence, la Médiation du crédit, qui a su répondre à un véritable besoin, présente son premier bilan. Explications.**

René Ricol, Médiateur du crédit aux entreprises

Les premiers résultats du dispositif de Médiation du crédit aux entreprises, six mois après sa mise en place, prouvent combien cette mission de médiation répond à un véritable besoin des entreprises. Depuis le lancement du dispositif en novembre 2008, plus de 10 000 dossiers ont été déposés dont 90 % acceptés et pris en charge. Plus de 6 113 dossiers sont actuellement instruits et clos, 65 % d'entre eux positivement, soit deux dossiers sur trois. Au total, près de 4 000 entreprises ont ainsi vu leur activité confortée, et plus de 78 000 emplois ont été préservés (chiffres au 26 avril 2009).

Ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, entrepreneur individuel, repreneur ou créateur d'entreprise confronté à des problèmes de financement, la Médiation du crédit veille au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie. Au-delà des seuls problèmes d'accès au crédit bancaire, la diversité des difficultés qui ressortent de l'analyse des dossiers a nécessité d'organiser également avec les partenaires financiers concernés, le traitement en médiation des entreprises qui souffrent de décotes de la part des assureurs-crédit ou de besoins en fonds propres. La mission apporte ainsi une réponse globale à l'ensemble des problèmes de financement qui peuvent se poser à une entreprise afin de pérenniser durablement son activité et ses emplois. Son objectif est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés.

L'accès à la Médiation du crédit est simple et rapide. Le dispositif a été opérationnel 10 jours après que le président de la République eut confié cette mission à René Ricol. Il suffit pour l'entreprise de remplir un dossier en ligne sur le site [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr). Chaque cas est examiné dans le détail, quelle que soit l'origine du problème de financement. À l'issue d'une expertise technique de la situation de l'entreprise, les médiateurs et les analystes de la Médiation du crédit tentent de rapprocher des positions initialement divergentes entre l'entreprise et ses partenaires financiers, en essayant de lever un à un les points de blocage et de dégager des solutions concertées. Cette approche pragmatique permet

d'apporter des solutions concrètes et sur mesure, avec les principaux acteurs du financement de l'économie.

Aujourd'hui, 94 % des entreprises en médiation ont moins de 50 salariés. Mais de plus en plus d'entreprises de taille importante saisissent la Médiation du crédit. En six mois d'existence, l'ensemble des dossiers de médiation transmis aux banques, sociétés d'affacturage et d'assurance-crédit représente un encours global de crédit d'1,75 Md€.

#### Un dispositif opérationnel dans chaque département

Un réseau de 105 médiations départementales dirigées par les directeurs départementaux de la Banque de France traite les dossiers au plus près des entreprises sur le terrain. Dans chaque département, le directeur de la Banque de France travaille en coordination avec les services déconcentrés de l'État. Avec le Trésorier payeur général, il est membre de la cellule opérationnelle dirigée par le Préfet et participe ainsi au suivi de la déclinaison départementale des mesures du plan de soutien à l'économie.

Enfin, à la demande du Médiateur, plus de 700 Tiers de confiance de la Médiation ont été désignés sur le territoire par les organisations socioprofessionnelles (Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers et de l'artisanat, Medef, Cgpm, Upa, Apce et réseaux professionnels d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise) pour conseiller dans leurs démarches les entreprises confrontées à des problèmes de financement et les orienter si nécessaire vers la Médiation du crédit en les aidant à constituer leur dossier de médiation.

#### Mobiliser tous les acteurs du financement

Depuis le lancement du dispositif, la Médiation a engagé et conclu différents protocoles d'accord et conventions avec les principaux acteurs du financement des entreprises.

Les banques se sont engagées à maintenir l'enveloppe des concours bancaires des entreprises sans exiger de garanties personnelles supplémentaires.

Le 22 janvier 2009, les assureurs-crédit ont également signé un accord de partenariat avec la Médiation du crédit pour faciliter

l'accès des entreprises à l'assurance-crédit et garantir le traitement rapide et concerté des dossiers d'entreprises en médiation. Au cas par cas, les possibilités d'activer le Complément d'assurance crédit public (CAP) sont étudiés dans le cadre de la médiation. Il en sera de même avec le dispositif renforcé CAP+ qui permettra de couvrir des classes d'actifs plus risquées.

Enfin, la Médiation a fait le constat d'un nombre croissant de dossiers d'entreprises ayant des besoins en fonds propres. La sous-capitalisation des entreprises déjà manifeste avant la crise tend à se renforcer avec la dégradation de l'activité. C'est la raison pour laquelle la Médiation a signé une convention de partenariat avec les acteurs du capital investissement, le 6 avril dernier. Les fonds d'investissement référencés dans le cadre du dispositif seront ainsi susceptibles d'être sollicités à tous moments pour répondre au besoin en capitaux d'une entreprise traitée en médiation, qui présente des perspectives réelles de développement et d'emplois et qui répond aux critères d'intervention desdits fonds.

#### Un recours gratuit, simple et rapide

- Pour saisir le Médiateur et constituer son dossier de médiation :  
[www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

- Pour se faire accompagner par un tiers de confiance de la Médiation dans son département :

> France Métropolitaine : 0810 00 12 10 (numéro azur)

> Outre Mer (numéros verts) :

- Martinique : 0800 008 112
- La Réunion : 0800 642 642
- Guadeloupe : 0800 111 971

## LES INTERVIEWS

## « Un soutien réellement précieux ! »

Farhad Nassiri, gérant de « Mes Plus Belles Créations » à Wambrechies (Nord)

***L'entreprise qui compte plus de dix ans d'expérience dans la VPC a dû faire appel au Médiateur du crédit pour obtenir une autorisation de découvert. Explications.***



**Quelle est l'activité de votre entreprise ?**

« Mes Plus Belles Créations » est une entreprise de vente par correspondance, créée en 1997, et spécialisée dans la vente de produits de loisirs créatifs, broderie, canevases, points de croix et accessoires de mercerie. Elle compte 80 000 clients actifs et prépare 40 000 colis par an. L'entreprise appartient au groupe Norex qui regroupe au total 24 salariés exerçant leur activité au sein de quatre sociétés différentes. Le groupe réalise un chiffre d'affaires annuel de 4 M€ dont la moitié résulte de l'activité de « Mes Plus Belles Créations ».

**Pour quelles raisons avez-vous eu recours au Médiateur du crédit ?**

En novembre 2008, « Mes Plus Belles Créations » avait besoin d'un découvert de

100 000 € pour une période d'environ trois mois. Or, sur les deux banques traditionnelles de l'entreprise, l'une a refusé de nous accorder le moindre centime de découvert alors que nous détenions 67 000 € de Sicav. En revanche, l'interlocuteur régulier de l'autre banque a, dans un premier temps, accepté d'autoriser la totalité de ce découvert. Malheureusement, sans doute à cause de la crise, sa hiérarchie a souhaité annuler cette autorisation environ trois semaines plus tard. C'est la raison pour laquelle j'ai saisi le Médiateur du crédit en remplissant le formulaire proposé sur internet.

**Que s'est-il alors passé ?**

Tout s'est passé très vite. Dès le lendemain, j'ai obtenu un rendez-vous avec le responsable régional de la banque. Deux heures plus tard, l'autorisation de découvert était à nouveau accordée. Ce n'est qu'à la fin de l'entretien, lorsque le responsable de la ban-

que m'a demandé à trois reprises d'envoyer un mél au Médiateur afin de lui dire que tout était résolu que j'ai compris que c'était la saisine du Médiateur qui était à l'origine de ce retournement de position. Le Médiateur avait en effet envoyé un mél à mes deux banques pour débloquer la situation. Aujourd'hui, le compte concerné par la demande de découvert n'est plus négatif que de 9 000 € ; en revanche, l'autre compte est toujours resté positif ! La banque a plutôt confiance en nous puisqu'en moins de quatre mois nous avons su effacer plus de 120 000 € de solde négatif. En dix ans d'activité, je n'avais jamais eu à négocier quoi que ce soit avec les banques, car nous n'avons jamais connu de véritable endettement. Je dois dire que le soutien du Médiateur du crédit nous a été réellement précieux. Il est bon parfois, pour un chef d'entreprise, de se sentir protégé, même si, je suppose, que les actions de Médiation n'aboutissent pas pour tout le monde.

## « La médiation a permis de débloquer la situation »

Jean-Louis Ginart, président de la SAS Relais Vert

***L'entreprise familiale de Carpentras avait besoin d'un prêt bancaire pour l'extension de ses locaux. Elle a dû recourir au Médiateur du crédit pour l'obtenir.***



**Quelles sont les principales caractéristiques de votre entreprise ?**

Relais Vert est un grossiste en produits alimentaires biologiques. J'ai créé cette entreprise de distribution en 1986, après avoir travaillé dans le secteur bancaire puis m'être installé comme agriculteur biologique. J'ai réalisé que la commercialisation des produits biologiques était un véritable problème. Aujourd'hui, Relais Vert emploie 75 salariés à Carpentras et devrait réaliser un chiffre d'affaires de 30 M€ en 2009. Nous servons environ 800 clients dans toute la France et gérons quelque 6 000 articles de produits biologiques appartenant à trois familles : les fruits et légumes, les laitages et l'épicerie. Dans la mesure du possible, nous nous attachons à nous approvisionner localement.

**Qu'est-ce qui vous a conduit à faire appel au Médiateur du crédit ?**

Il y a environ un an, la nécessité de construire un nouveau dépôt pour l'entreprise s'est imposée. Nous disposions en effet d'un local au sud de la ville et d'un autre à l'ouest, ce qui ne simplifiait guère la tâche. Pour rester en accord avec nos principes, nous avons décidé d'édifier un bâtiment dans une démarche HQE (Haute qualité environnementale). Pour financer ce projet, nous avons besoin d'un crédit de 5 M€, qui nécessitait l'engagement d'un pool de trois banques. Deux ont tout de suite répondu positivement, alors que la troisième a tardé à prendre une position claire, bloquant ainsi toute possibilité de crédit. Le temps passant, j'ai dû avancer de l'argent pour les travaux, mettant à mal ma trésorerie. La situation est devenue délicate et menaçait de mettre l'entreprise en péril. Aussi, avec mon expert-comptable et mon commissaire aux comptes, nous avons décidé de faire appel au Médiateur du crédit.

**Comment cette Médiation s'est-elle déroulée ?**

J'ai bien sûr rempli la demande sur internet. Nous avons ensuite pris contact avec le Médiateur du crédit qui est le directeur de la Banque de France d'Avignon, pour lui préciser certains détails difficiles à expliquer dans le formulaire. Nous avons eu alors plusieurs échanges de méls assez précis parce qu'il souhaitait avoir des compléments d'information sur tel ou tel point du bilan. Il a ensuite contacté différentes banques afin que je puisse les rencontrer. Trois de ces banques m'ont répondu favorablement. La première m'a donné tout de suite une réponse positive et, en février dernier, la troisième banque a été désignée. Le prêt nous a été accordé et nous accomplissons actuellement les dernières formalités administratives. Le recours au Médiateur a donc été déterminant. Il a permis de débloquer la situation et de trouver une issue positive pour l'entreprise.

a pour mission d'évaluer l'impact du régime de l'auto-entrepreneur sur les créations d'entreprises artisanales, les règles d'immatriculation dans les Chambres de métiers, et les métiers artisanaux soumis à qualifications professionnelles et obligation d'assurance. Si les conclusions de cette évaluation conduisaient à la nécessité d'un ajustement du régime de l'auto-entrepreneur pour les activités artisanales, celui-ci pourrait être discuté en fin d'année dans le cadre de l'examen au Parlement du projet de loi concernant les réseaux consulaires.

➤ [nathalie.weyd@finances.gouv.fr](mailto:nathalie.weyd@finances.gouv.fr)

## Le design, facteur d'innovation

Suite à la publication du document de travail « le design, facteur d'une innovation axée sur le consommateur », la Commission européenne lance une consultation publique afin de définir les actions à mettre en œuvre pour une meilleure intégration du design à la politique européenne d'innovation. Cette consultation vise à encourager l'innovation à partir des besoins des usagers et de la société. Destiné aussi bien aux organisations qu'aux particuliers, le questionnaire de la Commission est à remplir avant le 26 juin 2009.

➤ [http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/infocentre/detail.cfm?displayType=news&lang=fr&tpa\\_id=135&item\\_id=3054](http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/infocentre/detail.cfm?displayType=news&lang=fr&tpa_id=135&item_id=3054)

## Les États généraux de la restauration

Lors des États généraux de la restauration qui se sont tenus le 28 avril dernier à Bercy, Christine Lagarde et Hervé Novelli ont signé avec neuf organisations professionnelles un contrat d'avenir en contrepartie de la baisse de la TVA, qui sera réduite au taux de 5,5 %, dans le secteur de la restauration, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le contrat comporte quatre volets :

- l'engagement de répercuter la baisse de la TVA sur les prix pratiqués. Des modalités spécifiques sont fixées pour les restaurateurs traditionnels, les cafetiers et la restauration rapide. Les professionnels feront notamment connaître l'application de baisses de prix dans leur établissement par une affichette ;

- l'engagement d'ouvrir des négociations avec les syndicats des salariés du secteur sur la rémunération, l'emploi, la formation et la protection sociale ;

- la création, d'ici mi-2011 de 20 000 emplois pérennes et 20 000 contrats d'apprentis ou de professionnalisation pour les jeunes ;

- un effort d'investissement de modernisation, notamment en matière de mise aux normes (accès des handicapés, sécurité, hygiène), d'amélioration de l'accueil et du confort de la clientèle, de développement durable, d'informatique de gestion et d'accès à internet. D'ici juillet 2009, un fonds de modernisation

sera constitué, à partir d'une contribution des professionnels, pour participer au financement de ces investissements. Une convention avec Oseo permettra de garantir et de bonifier des prêts souscrits pour des investissements de mise aux normes, de modernisation et de transmission-reprise. Par ailleurs, le nombre des maîtres restaurateurs, qui s'engagent sur des critères de qualité de service et de fabrication et peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour leurs investissements de modernisation, sera porté à 3 000 d'ici trois ans.

➤ [www.etatsgenerauxdelarestauration.fr/](http://www.etatsgenerauxdelarestauration.fr/)

➤ [thierry.pean@finances.gouv.fr](mailto:thierry.pean@finances.gouv.fr)

## Accès des PME innovantes aux marchés publics

L'ensemble des textes d'application de l'article 26 de la loi de modernisation de l'économie permettant de réserver ou d'accorder un traitement préférentiel aux PME innovantes lors de la passation de certains marchés publics est désormais paru et opérationnel. Il s'agit du décret n° 2009-193 du 18 février 2009 et des arrêtés des 26 février et 16 mars 2009 précisant respectivement les modalités de recensement de la mesure et les secteurs de haute technologie, de R&D et d'études technologiques dans lesquels le dispositif peut s'appliquer.

➤ [boris.pennaneac'h@finances.gouv.fr](mailto:boris.pennaneac'h@finances.gouv.fr)

## Planète PME

Le salon Planète PME tiendra sa 7<sup>e</sup> édition le 16 juin prochain au Palais des congrès de Paris. Organisé par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (Cgpm) sur le thème du développement des entreprises, ce salon est un lieu de rencontre, d'information et d'échange pour créer, innover, développer, reprendre ou transmettre son entreprise. Le plan en faveur des transmissions d'entreprise et le régime de l'auto-entrepreneur seront présentés sur un stand commun à la Dgcis et l'Apce (Agence pour la création d'entreprise). Ce sera également l'occasion pour la Cgpm de remettre aux pouvoirs publics des propositions élaborées à partir des résultats de la consultation nationale « Dépasser la crise », réalisée depuis la fin du mois de mars auprès de dirigeants d'entreprises. Elle permettra de faire un état des lieux des incidences de la crise sur les PME et de mieux percevoir leurs attentes.

➤ [www.planetepme.org](http://www.planetepme.org)

## Regards croisés sur l'entreprise

La Dgcis et l'Institut de la gestion publique et du développement économique (Igpde) organisent, en partenariat avec Oseo, la Cgpm et l'Université Paris Ouest Nanterre, un cycle de séminaire « regards croisés sur l'entreprise ». Point de rencontre entre la recherche appliquée, l'analyse

universitaire et l'approche opérationnelle, il vise à favoriser les échanges entre acteurs publics et privés. La prochaine session aura lieu le 4 juin à Bercy, sur le thème « les modes de coopération interentreprises : entre permanence et mutations ». Elle s'attachera à faire le point sur les différents modes de coopération interentreprises, leur rôle dynamisant dans la compétitivité des entreprises et la cohésion des territoires, ainsi que leur place dans les dispositifs publics de soutien à la croissance économique.

➤ [www.institut.minefi.gouv.fr/sections/evenements/regards-croises-entreprise-pme](http://www.institut.minefi.gouv.fr/sections/evenements/regards-croises-entreprise-pme)

➤ [lise.dervieux@finances.gouv.fr](mailto:lise.dervieux@finances.gouv.fr)

## Assises franco-allemandes de l'électronique embarquée

Syntec informatique\* et le BitKom (syndicat allemand des TIC) organisent en partenariat avec la Dgcis, les deuxièmes Assises franco-allemandes de l'Embarqué le 9 juin prochain à Bercy. Cette manifestation présentera notamment une feuille de route franco-allemande en matière de logiciels et systèmes embarqués, un panorama économique du marché allemand suite à la présentation l'année précédente d'un panorama similaire sur le marché français, et une cartographie des filières françaises de formation pour les métiers de l'Embarqué. Les Trophées de l'Embarqué 2009 seront en outre remis à cette occasion à plusieurs projets particulièrement innovants.

➤ [www.embedded-symposium.eu/page/](http://www.embedded-symposium.eu/page/)

➤ [etienne.hamelin@finances.gouv.fr](mailto:etienne.hamelin@finances.gouv.fr)

\* La chambre professionnelle des Sociétés de services en ingénierie informatique (SSI) et des Éditeurs de logiciels et des Sociétés de conseil en technologies

## Concours de l'Observateur du design

Créé en 1999, l'Observateur du design est un concours organisé par l'APCI (Association pour la promotion de la création industrielle) et soutenu par la Dgcis qui récompense à la fois des designers et des entreprises pour la qualité de leur démarche d'innovation design. Parmi les critères de labellisation figurent notamment la qualité de la démarche design, l'impact économique, l'apport pour l'entreprise, la création de nouveaux besoins, le respect de l'environnement, la réduction des coûts... Ce concours est complété par une exposition ouverte au public à la Cité des sciences et de l'industrie du 23 octobre 2009 au 21 février 2010. La campagne pour l'Observateur du Design 10 vient d'être lancée. Les dossiers de candidatures peuvent être déposés en ligne jusqu'au vendredi 5 juin 2009.

➤ [www.apci.asso.fr/observateur10/observateur-10FR.html](http://www.apci.asso.fr/observateur10/observateur-10FR.html)

➤ [jean-francois.serre@finances.gouv.fr](mailto:jean-francois.serre@finances.gouv.fr)